

b. La cohabitation des Diakhanké avec leurs voisins

Les Diakhanké ne possédaient pas de territoire propre, mais s'installaient dans des villages grâce aux accords qu'ils passaient avec les détenteurs du pouvoir. Les Diakhanké se défendaient d'avoir de quelconques ambitions politiques, n'avaient pas de visées expansionnistes (Smith 1965 : 235). À cause de leur attachement à la religion, leur présence était généralement bien accueillie au sein des groupes dominants.

Au Boundou, les Diakhanké se sont installés dans de nombreux villages et particulièrement dans le sud du Boundou justement appelé Diakha en raison de leur présence (Rançon 1894 b : 633). Fodé-Diakoi-Saloum, Diakhanké de la famille Gassama, avait construit une mosquée à Koussan (Rançon 1894 a : 634), ce qui ne pouvait arriver que dans le cadre d'une relation cordiale. Ceci se confirme notamment aussi par le fait que Malik Sy ait donné sa fille Fatima en mariage au marabout Diakhanké Mohamed Fudi (Fode). De leur union naîtra Mohamed Fatima, le fondateur du village diakhanké de Didecoto (Gomez 1992 : 29). Jusqu'à nos jours, dans les traditions récoltées par Anne Mayor à Toumboura par exemple, il ressort encore que les Diakhanké étaient les marabouts des Peul (com. pers.). Mais les relations ont été parfois tumultueuses avec les *almamy* du Boundou, surtout sous le règne de Boubakar Saada. Dans le Niokholo, certains villages comme Laminia, Sillacounda et Samécouta auraient été créés par des Diakhanké partis du Boundou à cause des exactions des *almamy* (Rançon 1894 b : 487). Au cours de notre enquête dans l'actuel village de Samba Yaye, l'imam Saibalali Gassama (descendants de la famille Gassama de Diddé) témoignait que « les Sissibé étaient cruels ; il fallait tuer des moutons ou des vaches chaque fois qu'ils venaient dans le village » (enquête J. A. 20/02/2016). Ce témoignage rappelle les exigences d'hospitalité qui était dues aux Sissibé et qui se traduisaient parfois par l'impôt de quatre vaches exigées à tous les villages du Ferlo (Rançon 1894 a : 501).

Au Dantila, au Bélédougou et au Sirimana, les communautés principalement Diakhanké sont relativement moins nombreuses. Au Dantila par exemple, on dénombrait trois villages Diakhanké : Samécouta, Balalori et Diaka-Medina (Rançon 1894 a : 540). Même s'ils se tiennent généralement à l'écart, il semble que les villages Diakhanké de Laminia, Sillacounda et Samécouta soient intervenus vers 1850 pour défendre Kédougou qui était assiégé par Fa Manson du Konkodougou. Mais en 1893, ces mêmes villages furent sérieusement châtiés par l'*almamy* Malick Touré du Boundou (Aubert 1923 : 420-424). De façon générale, au 19^{ème} siècle, Rançon observe que « les Diakhankés vivent absolument à part et n'ont avec les Malinké que les relations qu'un peuple musulman peut avoir avec un peuple qui ne l'est pas. » (Rançon 1894 a : 493).

De leur attachement à la foi islamique découlait certaines caractéristiques des groupes Diakhanké. En tant que

musulmans, les villages diakhanké recevaient tous ceux qui y arrivaient, surtout ceux qui venaient s'instruire à propos de l'Islam. Cette hospitalité a été source de brassage, car parfois ceux qui venaient s'instruire ne repartaient plus et devenaient Diakhanké. Comme Diaka-Médina, il semble que la plupart des villages diakhanké ne possédaient généralement pas de moyens de défense, ni *tata* ni *sanié* (Rançon 1894 a : 525). Grâce à leur statut de fervents musulmans, et accessoirement de marabouts, il est possible que les Diakhanké aient souvent eu à confectionner des amulettes de guerre pour les guerriers des autres groupes². Nous n'avons aucun témoignage direct, mais les récits historiques montrent bien que même sans être musulmans, les gens accordaient du crédit aux pouvoirs des amulettes et les guerriers en étaient souvent équipés. Almoudo par exemple, le guide de Rançon, était un Bambara non-musulman, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir avec beaucoup de respect la prière et la bénédiction d'un marabout du village Diakhanké de Laminia (Rançon 1894 a : 497).

5.5.2. Les Soninké

a. Origine des Soninké dans la vallée de la Falémé

Soninké, Sarakolé, Markanké, ou Serawoulli sont des dénominations servant à désigner le même groupe (Frey 1888 : 240). C'est la communauté incluse la plus dispersée de Sénégambie. Leurs origines lointaines se rattacheront à l'empire du Ghana ou Wagadou. Plus tard, ils furent les maîtres du royaume de Galam (Gajaaga) et c'est de l'effritement de ce royaume que sont issus le Kamera, le Guidimakha et le Guoye dont Malik Sy a acquis la première parcelle de terre à la base de la formation du Boundou. L'arrivée des Soninké dans la vallée de la Falémé et de la Haute-Gambie semble avoir précédé l'arrivée de la dernière vague Malinké des Danfakha et Cissokho (Smith 1965 : 241).

Le commerce est à la base de la dispersion des Soninké dans la Sénégambie pendant l'ère atlantique. Très tôt, les Soninké ont commencé à trafiquer et à échanger avec les marchands européens installés dans les comptoirs, mais aussi au sein des villages dans les bassins du Sénégal et de la Gambie. Quand ils font du commerce ambulant de village en village, les Soninké sont alors appelés *dioula* (Rançon 1894 b : 630), qui est un nom générique désignant tous ceux qui font du commerce ambulant. Cette appellation ne doit pas être confondue celle de l'ethnie *Joola* ou *Diola* de Casamance. La place du commerce est majeure dans la vie des Soninké, à tel point que celui d'entre eux qui revient bredouille d'une expédition commerciale est déconsidéré et méprisé, car « il n'a rapporté que les cheveux de sa tête » (Park 1996 : 87-90). Un siècle après cette observation de Mungo Park, Rançon décrit l'habileté des Soninké à se créer un fonds de commerce dès le plus

² En Afrique de l'Ouest, les marabouts désignaient des personnes lettrées qui, grâce à leurs connaissances de l'écriture arabe, rédigeaient des versets coraniques qu'ils emballaient dans des peaux de chèvre et que l'on pouvait porter au cou en guise d'amulette.

jeune âge et à le faire prospérer. Quand ils ont réussi, ils achètent des esclaves et s'établissent comme chef de case dans leur village (Rançon 1894 b : 630-631). Il n'est pas exclu que le village où ils s'établissent définitivement soit dans un pays autre que leur pays d'origine.

b. La cohabitation des Soninké avec leurs voisins

Pour la période concernée, les Soninké dont nous parlons sont majoritairement originaires de l'ancien Galam (Gajaaga), au nord du Boundou. Le Boundou ayant acquis son territoire initial du *Tunka* de Tuabo, il est certain qu'une forte communauté Soninké s'y trouvait déjà. Tout comme les Diakhanké, les Soninké cohabitaient auprès des groupes dominants. Parfois, il arrivait qu'ils soient suffisamment nombreux pour former un village où ils étaient majoritaires, mais la terre appartenait toujours aux Malinké ou aux Peul qui les accueillait ; tel est le cas du village soninké de Dioulafounda au Dantila dont la racine « *Dioula* » indique bien que c'était un village de Soninké commerçants.

Du fait de leurs activités de colporteurs (*dioula*), les Soninké étaient très souvent bien accueillis dans les villages où ils allaient. Parfois, il arrivait que l'hivernage, période où les pistes sont impraticables, surprenne un *dioula* dans un village. Celui-ci y demeurerait alors jusqu'au retour de la bonne saison (Rançon 1894 a : 76). Quand ils étaient installés dans un village, les Soninké étaient soumis aux taxes que leur imposaient leurs hôtes. Commerçants ambulants, ils étaient soumis aux taxes de passage qui étaient prélevées sur les caravanes. Il est vrai aussi que parfois, ils étaient reçus et s'en allaient sans payer ni gratifier symboliquement leur hôte (Rançon 1894 a : 432). Achetant et vendant divers produits, ils ont fini par s'imposer comme un maillon essentiel dans l'économie de la région. En écoulant les captifs et autres fruits des razzias vers les marchés demandeurs, les Soninké n'incitaient-ils pas, sciemment ou non, les villages à se faire mutuellement la guerre pour reconstituer les stocks ?

Pourtant, comme les Diakhanké, les Soninké semblent être rarement intervenus dans les affaires de leurs hôtes. Lors des guerres intercommunautaires, ils étaient tenus à l'écart par les belligérants, même si en temps de paix, leurs hôtes étaient libres de les rançonner ou de les surtaxer. Mais lors de la révolte de Mamadou Lamine, dont nous parlerons dans les pages qui suivent, de nombreux de Soninké se sont joints à l'étendard du prophète. Était-ce par fanatisme religieux ou par loyauté ethnique ?

5.6. Les révolutions islamiques du 19^{ème} siècle

Il est nécessaire de rédiger des paragraphes distincts, sur le cheick El Hadj Omar Tall et El Hadj Mamadou Lamine Dramé, car les affrontements militaires qui ont jalonné leurs épopées ont entraîné la mise en place des fortifications ou alors ont causé la destruction de bon nombre d'entre elles. Leurs révolutions islamiques ont exercé une influence directe sur le cours de l'histoire des entités étatiques présentées ci-dessous.

5.6.1. Le Cheick El Hadj Omar Tall

Bien qu'éphémère dans la vallée de la Falémé, l'empire toucouleur d'El Hadj Omar Tall a profondément modifié le paysage étatique et humain de la région. Cet empire est né dans le haut bassin du fleuve Niger, à Dinguiraye, en 1850 (Suret-Canale 1958 : 69). Avant de commencer son extension inexorable vers l'est, il faut noter qu'El Hadj Omar a d'abord fait un crochet à l'ouest pour s'attaquer aux entités étatiques de la Haute-Gambie ; puis, il a presque détruit toutes celles se trouvant dans la vallée de la Falémé.

Le royaume Dialonké de Tamba (Diallonkadougou) fut probablement l'une des premières entités à succomber aux attaques d'El Hadj Omar. À partir de 1851, El Hadj Omar Tall se tourna vers le nord-ouest et fit des incursions dans la Haute-Falémé. Il attaqua, vainquit et pilla Coudkho (Kondokhou ?) et Samecoto dans le Dantila. Il détruisit Nion (Nyo-médina ?) et Medina dans le Bélé Dougou et Kassaguiri dans le Sirimana (Gessain 1963 : 29). Parti de Dinguiraye le 21 mai 1854 avec des troupes estimées à 12 000 hommes (Sabatié 1925 : 78), El Hadj Omar Tall divisa son armée en trois colonnes : tandis que la première descendait le long du Bafing (Haut-Sénégal), la deuxième suivait le cours de la Falémé et la troisième se frayait un chemin entre les deux premières, au cœur du Bambouk (Pascal 1860 : 39). Systématiquement, ses colonnes attaquaient et détruisaient les villages qui ne se joignaient pas à elles. C'est ainsi que Farabana, dans le Bambouk, succomba en 1854 après un court siège. Au moment où les armées toucouleurs ont pénétré le Boundou, la royauté était vacante après une querelle de succession entre Oumar-Sané et Ahmady-Gaye (à ne pas confondre avec son homonyme que nous avons présenté en parlant du Boundou). Appelé en arbitre, El Hadj Omar désigna Oumar-Sané comme nouvel *almamy*, mais aurait demandé à ce dernier et au reste de la famille Sissibé de le suivre dans sa marche (Rançon 1894 b : 521). Les deux prétendants et plusieurs autres princes Sissibé, dont Boubakar Saada, partirent à sa suite. Nombre d'entre eux trouvèrent la mort sur les champs de bataille. Peu de temps après, Boubakar Saada se sépara d'El Hadj Omar parce que ce dernier avait fait tuer ses oncles maternels, les nobles Massasi-Coulibaly du Kaarta (Rançon 1894 b : 522). Voilà très brièvement ce que nous pouvons retenir des actions d'El Hadj Omar Tall dans la vallée de la Falémé.

L'impact de ce bref passage dans la zone se mesure à l'aune des destructions et des pillages. Nous n'avons pas de liste de ces villages, mais toutes les relations et récits de voyage datant de cette époque parlent d'un dépeuplement de la zone à la suite des guerres omariennes (Pascal 1860 ; Mage 1868). Au-delà des destructions, de nombreux villages ont été abandonnés car les habitants répondaient à l'appel du prophète en s'enrôlant pour le *djihad* (Barry 1988 : 214, Rançon 1894 b : 529). Ceux qui n'ont pas volontairement suivi El Hadj Omar Tall ont été réduits en captivité et emmenés de force. La plupart de ces captifs devenaient des ouvriers qui bâtissaient les *tata* toucouleurs